Suitte du N° 3

nous conseiller medecin du Roi aux rapports du nivernois demeurant a la ville de nevers soussignes certifions a qu'il appartiendra que nous avons été visité et examiné attentivement le corps d'une fille née du 16. au 17. janvier dernier le quel corps est bien et naturellement conformé et organisé dans toutes ses parties extérieures tel qu'est tout corps nouveau né de ce sexe naturel, avec toutes les proportions, sauf la tumeur telle qu'elle est décritte et détaillée avec ses circonstances par la lettre de M.r lucas maitre en chirurgie et chirurgien accoucheur pensioné de cette ville a M.r levret, le quel M.r lucas nous a déclaré avoir fait l'accouchement dont est né l'enfant cy dessus mentioné tout ce que dessus nous certifions veritable. fait a nevers le 4.me fevrier 1764. Déchautiere con.er med. du Roi.

Nous Etienne L'hermitte Docteur en medecine et maire de la ville de nevers, dominique domie et thimothée fervin, chirurgiens jurés certifions avoir vu et visité l'enfant cy dessus mentionné ainsy que la tumeur monstreuse qu'il a aporté en naissant. en foy dequoy nous avons avons signé le present certificat pour servir et valoir ce que de raison a nevers ce 6 fevrier mil sept cent soixcante et quatre. /.

L'hermitte med. et maire de la ville de nevers

Doumie chirurgien juré

carton 4
n° 22 (7)

Nous soussignés Lieutenant de M.r le p.er chirurgien du Roy certiffions à M.r Levret accoucheur de M.de la dauphine que M.r Lucas M.tre chirurg. de Nevers et pensionné d'icelle a fait un accouchement du 16 au 17 janv. 1764; l'enfant (dont) est une fille assez bien conformée ayant une tumeur considerable située sur les dernieres vertebres des lombes, d'environ sept pouces de rotondité elevée d'environ deux pouces. il sort à la partie inferieure et laterale un mammelon resaillant, qui represente celuy d'une femme qui a été alaitée. on voit à sa partie moyenne deux petites cicatrices. à la partie inferieure de ces cicatrices sort un bras qui est articulé par [illegible] ayant un os plat semblable à l'omoplatte, situé dans la partie charnue de cette tumeur sans aucune adherence au corps des vertebres. ce bras a environ deux pouces de long. on sent l'os humerus qui est de figure platte. l'avant bras est à peu près de même longueur; les doits sont informes, le pouce et l'index sont joints ensemble, le medius est separé, l'annulaire et l'auriculaire se joignent aussy. en foy de quoy nous avons signé le présent

Certificat pour servir et valoir ce que de raison A Nevers le 6 febvrier mil
Sept Cent [illegible] Marque [illegible]